

Décès de l'acteur Simon Pierre Nikiema dit BRIGA: le message du BBDA

Cette semaine commence avec une malheureuse information à vous communiquer.

En effet, le comédien Simon pierre Nikiema dit BRIGA nous a quitté ce jour.

Membre du BBDA, l'acteur de cinéma et de théâtre a commencé sa carrière en 1966. Il a joué dans une quinzaine de film, dont la série qui l'a rendu célèbre, le Commissariat de Tampy.

Fondateur de la première troupe de Théâtre de Ouaga centre, il a reçu un SOTIGUI d'honneur en 2019 pour l'ensemble de sa carrière.

En cette circonstance douloureuse, le Directeur Général du BBDA et son personnel présentent à la famille de l'illustre disparu ainsi qu'à la communauté des créateurs leurs condoléances les plus attristées.

Union de prières pour le repos de son âme.

Cellule communication & plaidoyer / BBDA

Burkina : Des artistes musiciens dénoncent «la gestion opaque» d'un fonds

Trois artistes musiciens burkinabè ont dénoncé jeudi, «une gestion opaque» du fonds de promotion culturelle du BBDA, relevant «du copinage, du clanisme et du marchandage» dans la sélection des bénéficiaires.

«Certains collègues artistes aux dossiers similaires voire moins fournis que nous pour ne pas dire aux dossiers incomplets, se retrouvent être des ''heureux bénéficiaires'' au détriment des plus méritants», ont écrit les artistes Sabil Kogléwéogo Wenty black, de Zueny Black et de Fadouba, dans une déclaration parvenue vendredi à l'AIB.

Ces artistes se plaignent de la sélection des bénéficiaires de l'appel à projets pour financement par le Fonds de promotion culturelle du Bureau burkinabè des droits d'auteurs (BBDA).

Les artistes ont décrié «l'irresponsabilité sinon l'incompétence du comité de sélection des candidatures qui au lieu de faire un travail scientifique rigoureux, se complait à récompenser les uns et les autres sur la base de l'affinité, du copinage, du clanisme, du marchandage...».

Les plaignants ont invité le Directeur général du BBDA Walib Bara à se plancher sérieusement sur la gestion du Fonds bien qu'il soit assuré par un comité ad hoc présidé par Téléphore Bationo.

«En tout état de cause, l'histoire retiendra que c'est sous son mandat que la gestion opaque du fonds a atteint son paroxysme», ajoutent-ils.

En rappel, le Fonds de promotion culturelle finance à hauteur à 75%, les projets retenus.

Agence d'information du Burkina

BBDA: Plus de 440 millions à repartir au 3^e trimestre

440.659.470 FCFA, c'est le montant collecté au 3^e trimestre de l'année en cours, au compte des droits d'auteurs et que le BBDA s'apprête à reverser à ses membres.

Ceux-ci, au nombre de 14440 peuvent passer aux guichets à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso, à partir du 27 septembre prochain.

Ces informations ont été communiquées, le jeudi 20 septembre dernier, par les responsables de la structure, à la faveur d'un point presse.

Les droits ne seront pas repartis de façon égale pour plusieurs raisons, ont-ils expliqué. La fréquence de diffusion, le nombre d'œuvres diffusées, leurs âges, les montants versés par les diffuseurs sont quelques paramètres qui déterminent les gains de chaque bénéficiaire.

A l'évidence, certains s'en tireront bien, mieux que d'autres, selon les conférenciers. Comme cet artiste dont les droits sont estimés à 17 millions de FCFA.

Le montant des droits a augmenté ce trimestre de 26 % par rapport à la même période de l'année 2017. Une tendance que le BBDA entend maintenir.

Après la déclaration du SYNAMUB le BBDA menace !

Ceci est une déclaration du Bureau Burkinabè de droits d'auteur parvenue à la Rédaction de votre Radio. C'est un droit de réponse des responsables du BBDA quand à l'accusation du SYNAMUB.

Dans sa déclaration en date du 31 octobre 2016, le Syndicat national des artistes musiciens du Burkina Faso (SYNAMUB) dénonce une « gestion catastrophique » du Bureau burkinabè du droit d'auteur (BBDA). En effet, il nous a été donné de constater que cette structure, qui devrait montrer la voie de l'objectivité, de la vérité et du travail à ses membres, trouve du plaisir à critiquer inlassablement, à faire de la délation et cela, sans aucun fondement une société nationale qui travaille avec de minimes moyens à garantir le droit d'auteur à plus de 8000 créateurs. Cet écrit, reflet d'un droit de réponse, vise à donner l'information juste, vraie et réelle aux membres du BBDA, à l'opinion publique et à nos partenaires. A cet effet, nous nous apétisserons sur les

éléments mis en cause par le SYNAMUB, notamment :

- la constitution du Conseil d'administration du BBDA ;
- l'Assemblée Générale du BBDA.

1. De la constitution du Conseil d'administration du BBDA

Le SYNAMUB a, dans sa déclaration, indiqué qu'il manquait de « démocratie dans la désignation des membres du Conseil d'administration ». NOUS INFORMONS LE SYNAMUB QUE LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION NE SONT PAS NOMMES PAR LA DIRECTION GENERALE DU BBDA. Le Conseil d'administration est composé de 18 membres, dont les représentants de l'administration et les représentants de toutes les disciplines gérées par le BBDA. Leur nomination ne relève pas de la discrétion du BBDA ; ils sont nommés par un décret pris en conseil des ministres.

2. De l'assemblée générale (AG) du BBDA

L'assemblée générale est l'instance suprême du BBDA. Cependant, depuis la création de la société le 29 janvier 1985, cette instance n'a jamais pu être fonctionnelle de par la faute de certains groupuscules ou organisations d'artistes qui intoxiquent et divisent les artistes. Sous l'impulsion du nouveau directeur général, le BBDA a décidé de mettre résolument en place cette instance en 2016 et de permettre davantage aux artistes de discuter du fonctionnement et de l'organisation du BBDA. Aussi, VOUDRIONS-NOUS INFORMER L'OPINION NATIONALE QU'AUCUNE ASSEMBLEE GENERALE DU BBDA NE S'EST TENUE LE 26 OCTOBRE COMME LE MARTELE LE SYNAMUB DANS SA DECLARATION. L'assemblée générale du BBDA est en phase de constitution ; elle n'a pas encore siégé !

A l'étape actuelle des choses, il a été transmis aux différentes associations et faitières reconnues au niveau du BBDA, une correspondance dans laquelle il leur est demandé de s'organiser entre eux et de désigner les représentants de leurs catégories ! LE SYNAMUB N'A PAS REÇU DE CORRESPONDANCE

PARCE QUE LE SYNAMUB N'EST PAS OFFICIELLEMENT RECONNUE AU NIVEAU DU BBDA. Pour information, le SYNAMUB a été reçu par la direction générale du BBDA le 03 octobre 2016. Au cours de cette rencontre, qui nous le signalons a été très cordiale, la direction générale du BBDA avait recommandé aux responsables du SYNAMUB, de prendre attache avec ses services techniques, en vue de l'inscription du nom de leur structure dans la base de données du BBDA. A cet effet, il leur avait été demandé de transmettre au BBDA les documents officiels de reconnaissance (Récépissé, procès-verbal...). Cependant, nous constatons que, jusqu'à ce jour, le SYNAMUB ne s'est pas encore exécuté.

A l'avenir, nous pensons qu'il serait souhaitable, pour le SYNAMUB, qui a été reçu au moins à deux (2) reprises par la direction générale du BBDA, d'approcher la société et de lui signifier ses préoccupations. L'emploi des termes « gestion catastrophique », « clientélisme », « copinage », « gestion autarcique » témoignent de l'esprit indélicat qui entoure déjà le processus d'opérationnalisation de l'AG du BBDA. Aussi, voudrions-nous prendre les artistes et l'opinion publique à témoin des initiatives de certaines personnes et/ou organisations qui travaillent à empêcher le BBDA d'atteindre ses objectifs. Tout compte fait, le BBDA est une société qui travaille sur la base de textes (lois, règlements, décisions, arrêtés...) et, sur la base des mêmes textes, dorénavant, le BBDA se réserve le droit de mettre un terme à sa collaboration avec un membre ou une organisation qui se livrera à des actes de dénigrement et de diffamation vis-à-vis de la société. Aussi, en cas de récurrence de ses actes indélicats dont nous ignorons les mobiles et surtout, les motivations, le BBDA se réserve le droit d'interpeller le premier responsable du SYNAMUB pour diffamation.

Vive la culture burkinabè !

Vive les artistes !

Le BBDA, une clé pour l'épanouissement des créateurs.

BBDA: les artistes dénoncent une gestion de copinage



Dans un écrit parvenu à la rédaction de Radio Burkindi le Syndicat National des artistes Musiciens du Burkina Faso dénonce un clientélisme, un copinage et surtout une absence de démocratie au sein du Bureau Burkinabé des Droits d'auteur.

“Camarades artistes du Burkina Faso, depuis un certain temps le SYNAMUB (Syndicat National des artistes Musiciens du

Burkina Faso) constate une gestion catastrophique au sein du BBDA (Bureau Burkinabé des droits d'Auteurs). Cette gestion se traduit par l'absence de démocratie dans la désignation des membres du Conseil d'Administration de l'institution. En effet, il s'est tenu le 26 octobre 2016 une assemblée générale du BBDA à laquelle certaines structures représentatives des artistes musiciens n'ont pas été invitées. Il s'agit entre autres de Nouvelles Nation, du SYNAMUB, etc. Et pourtant c'est à cette assemblée générale précisément que l'on a désigné les membres du conseil d'Administration au mépris d'une catégorie importante des artistes. Nous rappelons que le Conseil d'Administration du BBDA discute et décide du sort des artistes (les questions de soutien, de paiement, etc.). Au regard de ce qui précède, le SYNAMUB tient à marquer son désaccord face au clientélisme, au copinage et à l'absence de démocratie. C'est pourquoi le SYNAMUB lance un vibrant appel aux artistes :

✘ à se mobiliser pour faire barrage à toute forme de confiscation du BBDA ;

✘ à refuser que la désignation en tant que membre du Conseil d'administration du BBDA ne soit pas conditionnée par l'allégeance à des individus égoïstes ou à des roitelets.

Non au clientélisme !

Non au copinage !

Non à la gestion autarcique du BBDA !

Vive les artistes musiciens du Burkina Faso !

Vive le SYNAMUB !

Fait à Ouagadougou le 31 octobre 2016

Le Secrétaire Général

Abdoul Kader OUATTARA alias Almamy KJ"

Critiqué sur les réseaux sociaux le BBDA s'explique

Attaqué sur les réseaux sociaux sur l'opportunité de changer de Logo le Bureau Burkinabé des droits d'auteurs dans un communiqué explique sa démarche et les raisons du changement de Logo.



Le BBDA a lancé un concours de logo le 01er septembre 2016. Ce concours arrivait à terme le 15 sept. Pour ce concours, il y a eu vraiment de l'engouement ! Le BBDA a reçu plus de 60 dossiers de

candidatures!

Très rapidement, le comité qui devrait statuer sur les différents LOGO s'est mis à la tâche. Présidé par le Doyen et littéraire Jacques GUEGANE, lequel a contribué à la création

du BBDA, et composé de 04 autres membres dont Constant BAZIE (Informaticien), membre du Conseil d'administration du BBDA, ainsi que Célestine TRAORE (Directrice de la Documentation générale du BBDA), Minata SOMA (Juriste) et Ousmane SAWADOGO (Communicateur), le comité a fait un 1er dépouillement des dossiers. De ce dépouillement, le comité a retenu 05 LOGOS, estimé, les meilleurs.

Par la suite, le comité a noté chacun des cinq LOGOS retenus sur 10. Après calculs et comparaisons des différentes notations des 05 membres du comité, 03 ont été finalement retenus dont le 1er qui fait, malheureusement, objet de polémique. Une œuvre de l'esprit ne pouvant pas faire l'unanimité, le Logo choisi par le comité ne se soustrait pas à cette donne. MAIS, POURQUOI LE COMITÉ A RETENU LE LOGO-CI?

1- Tout d'abord, pour sa simplicité et sa facilité à être reproduit sur des gadgets de communication. L'ancien Logo ne pouvait pas être FIDÈLEMENT représenté sur certains supports de communication (Pinks, casquettes, broderies sur polo...).

2 – L'art est le plus simplement matérialisé par un stylo / pinceau (soit la plume) qui se repose de manière subtile et de façon harmonieuse sur le "A" du BBDA. Le stylo symbolise ici les créations de l'esprit. En effet, le stylo est un objet utilisé entre autres par:

- les artistes musiciens (pour écrire les paroles de leurs chansons);
- les littéraires (pour écrire les romans, les nouvelles...);
- les développeurs de logiciels, les acteurs du théâtre et de la chorégraphie (pour mieux peaufiner leurs créations) ;
- les cinéastes (pour écrire les scénarios des films);
- les créateurs des arts graphiques et plastiques (pour apposer leur signature sur leur création)...

En somme, le stylo ou le pinceau est un instrument utilisé pour la création artistique, mais surtout, pour spécifier les œuvres de l'artiste à travers « sa signature » ou « la

signature de son œuvre », peu importe son domaine d'activité. Cette signature fait la spécificité de l'artiste.

3- La lettre "C" dans laquelle est incrustée le sigle BBDA matérialise le "C" du Copyright qui signifie "Tout droit réservé ou droit d'auteur". De plus, le caractère "C" est un symbole du rassemblement, du "vivre ensemble. Il indique que le BBDA est la " maison commune des artistes ".

4 – L'étoile jaune, à travers ses différentes branches indique la pluridisciplinarité du BBDA

5 – Les couleurs du Logo représentent les couleurs nationales et indiquent le caractère national du BBDA. Par ailleurs, ces couleurs symbolisent la vitalité, la force, l'espoir, la jeunesse.

Pourquoi avons-nous changé le logo du BBDA ?

1- L'ancien Logo du BBDA ne pouvait pas être FIDÈLEMENT représenté sur certains supports de communication (Pinks, casquettes, broderies sur polo...). Par contre, le LOGO choisi par le comité ayant procédé au dépouillement des dossiers de candidatures est simple et facile à reproduire sur des gadgets de communication.

2- L'ancien LOGO ne disposait pas de charte graphique, donc difficile à exploiter.

3- Lors de la crise qui a secoué le BBDA en 2015, plusieurs auteurs ainsi qu'une partie du personnel du BBDA ont souhaité l'assainissement de la base de données de la société. L'Ex direction générale avait d'ailleurs marqué son accord à ce propos. Cependant, l'assainissement de la base de données est un long processus. Alors, le projet initié par la nouvelle direction générale, notamment le changement de Logo vise, à travers le renouvellement des cartes de membres sur une période (étalée sur au moins 05 ans) à assainir la base de données des membres du BBDA. Ainsi, il s'agira surtout « d'exclure de faux membres de la base de données» et de ne

retenir que les vrais ; toute chose qui, vraisemblablement, contribuera à rehausser les droits des créateurs.

A noté qu'une carte de membre du BBDA est valide pendant 05 ans. Donc, il n'est pas demandé aux créateurs de renouveler leur carte de membre avant l'expiration de celle-ci. L'assainissement se fera naturellement et progressivement.